

12) Pôle Ressources – Direction des Ressources Humaines – service Emploi et Compétences : 2023 – Emploi – Créations, suppressions et transformations de postes (avis) ;

Pour la CGT et plus particulièrement son UFICT, l'enseignement artistique ayant vu son régime indemnitaire modifié suite à la démarche métier permettant au-delà de primes socles, l'attribution d'IMP (L'Indemnité pour Missions Particulières) et d'ISOE sujétion variable en fonction des missions (d'autres collectivités vont sans doute aller dans ce sens), nous demandons à ce que les enseignants artistiques soient toutes et tous de catégorie A.

Nous demandons la validation de tous les concours et examen pour les agents de la Ville de Rennes dans les plus brefs délais afin d'arrêter l'hémorragie de départs de professeurs qui sont attirés vers d'autres collectivités à cause d'une gestion des ressources humaines catastrophique mettant en péril l'avenir du CRR de Rennes.

Sur le poste présenté, nous ne comprenons pas qu'il ne soit pas passé à temps plein.